

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 septembre 2013
à 20h00

Sous la présidence de M. le Maire Jean Daniel HUCHELMANN,

Étaient présents :

M. Jean WINTER - Mme Véronique MEYER - M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)
M. Jean-Martin MERCKLE - Mme Evelyne TRUTT- Mme Suzanne GRAFF -
M. Didier PIERRE - M. Steve RISCH - M. Jean-Yves RETIF - M. Dominique MATHIEU
M. Rémy HUCHELMANN - M. Christian GRAF - M. Stéphane RISS.

Absent excusé :

M. Grégory FINCK (Procuration à M. Jean-Yves RETIF).

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
3. Aménagement de la place de la Kirneck

1 – Approbation du PV du 03 juillet 2013

Le PV du 03 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.
M. Didier PIERRE a rejoint la séance.

2 – Avenants aux marchés de travaux du Périscolaire

M. le Maire présente les avenants aux marchés de travaux du Périscolaire.

- a. Entreprise PIASENTIN
- b. Entreprise MEYER J-Yves
- c. Entreprise OLRV Cloisons
- d. Entreprise FERALU-WAGNER

a. Avenant au marché pour l'entreprise PIASENTIN

M. le Maire présente l'avenant n°1 pour le marché de l'entreprise PIASENTIN.

Le présent Avenant N°1 a pour objet :

- De modifier le montant global et forfaitaire fixé dans l'acte d'engagement du 05 avril 2013 visé par la mairie le 24 avril 2013, suite à des travaux en moins justifiés dans le rapport du maître d'Œuvre

Le montant du présent avenant n°1 s'élève à - **361,91 euros HT** soit - 400,38 euros TTC.

Ce qui porte le montant du marché à : 22 224,06 € TTC.

Le nouveau détail est joint en annexe au présent document.

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
MARCHE INITIAL	18 943,90	3 713	22 656,90
AVENANT N°1	- 361,91	- 70,93	- 400,38
TOTAL	18 581,99	3 642,07	22 224,06

Le conseil Municipal après avoir délibéré

Accepte l'avenant n°1 fixé à - 361,91 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'Avenant n°1 avec l'entreprise PIASENTIN

b. Avenant au marché pour l'entreprise MEYER J-Yves

M. le Maire présente l'avenant n°1 pour le marché de l'entreprise MEYER J-Yves.

Le présent Avenant N°1 a pour objet :

- De modifier le montant global et forfaitaire fixé dans l'acte d'engagement du 05 avril 2013 visé par la mairie le 24 avril 2013, suite à des travaux supplémentaires justifiés dans le rapport du maître d'Œuvre

Le montant du présent avenant n°1 s'élève à **799,92 euros HT** soit 956,70 euros TTC.

Ce qui porte le montant du marché à : 15 069,50 € TTC.

Le nouveau détail estimatif est joint en annexe au présent document.

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
MARCHE INITIAL	11 800,00	2 312,80	14 112,80
AVENANT N°1	799,92	156,78	956,70
TOTAL	12 599,92	2 469,58	15 069,50

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Accepte l'avenant n°1 fixé à 799,92 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'Avenant n°1 avec l'entreprise MEYER J-Yves

c. Avenant au marché pour l'entreprise OLR Y Cloisons

M. le Maire présente l'avenant n°1 pour le marché de l'entreprise OLR Y Cloisons.

Le présent Avenant N°1 a pour objet :

- De modifier le montant global ; et forfaitaire fixé dans l'acte d'engagement du 05 avril 2013 visé par la mairie le 24 avril 2013, suite à des travaux supplémentaires justifiés dans le rapport du maître d'Œuvre

Le montant du présent avenant n°1 s'élève à **1 485,00 € HT** soit 1 776,06 € TTC.

Ce qui porte le montant du marché à : 9 596,57 € TTC.

Le nouveau détail est joint en annexe au présent document.

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
MARCHE INITIAL	6 538,89	1281,62	7 820,51
AVENANT N°1	1 485,00	291,06	1 776,06
TOTAL	8 023,89	1 572,68	9 596,57

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Accepte l'avenant n°1 fixé à 1485,00 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'Avenant n°1 avec l'entreprise OLR Y Cloisons

d. Avenant au marché pour l'entreprise FER ALU-WAGNER

M. le Maire présente l'avenant n°1 pour le marché de l'entreprise FER ALU-WAGNER.

Le présent Avenant N°1 a pour objet :

- De modifier le montant global ; et forfaitaire fixé dans l'acte d'engagement du 05 avril 2013 visé par la mairie le 24 avril 2013, suite à des travaux en moins justifiés dans le rapport du maître d'Œuvre

Le montant du présent avenant n°1 s'élève à – **1 234,00 € HT** soit – 1 475,86 € TTC.

Ce qui porte le montant du marché à : 6 196,48 € TTC.

Le nouveau détail est joint en annexe au présent document.

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
MARCHE	6 415,00	1 257,34	7 672,34
AVENANT	- 1 234,00	241,86	- 1 475,86
TOTAL	5 181,00	1 015,48	6 196,48

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Accepte l'avenant n°1 fixé à - 1 234,00 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'Avenant n°1 avec l'entreprise OLR Y Cloisons

Vote : 15 voix POUR

3 – Aménagement de la place de la Kirneck

Par délibération du 30 mai 2013 le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Baruch et Fisch pour la démolition du Foyer Catholique. (Montant présenté 51 039 € HT soit 61 042.64 € TTC.)

Après le passage de l'entreprise sur le chantier, M. Baruch informe M. le Maire que la législation en termes de désamiantage a changé. C'est pourquoi les manipulations doivent être plus rigoureuses pour le traitement du revêtement de sol intérieur.

L'entreprise Baruch et Fisch présente un nouveau devis. Après discussion et négociation, nous avons pu diminuer les frais qui ont dû être rajoutés à l'ancien devis.

Le montant du nouveau devis s'élève à 65 888 € HT soit 78 802,04 € TTC pour la démolition et le désamiantage du foyer catholique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE

- De retenir le nouveau devis de l'entreprise Baruch et Fisch pour un montant de 65 888 € HT soit 78 802,04 € TTC

Vote : 15 voix POUR

4 – Non-valeur

Le comptable du Trésor Public de Barr sollicite l'admission en non-valeur de factures irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la mise en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

- Exercice 2011 : 1,22 €
- Exercice 2012 : 0,06 €

Vote : 15 voix POUR

5- Décisions Modificatives

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire

ACCEPTE d'inscrire au budget de la Commune les écritures suivantes :

Compte 2151 opération 184 :	- 4 260 €
Compte 4581 :	+ 4 260 €
Compte 21318 opération 189 :	+ 43 940 €
Compte 2151 opération 191 :	- 43 940 €
Compte 2183 opération 118 :	+ 3 500 €
Compte 2151 opération 191 :	- 3 500 €

Vote : 15 voix POUR

6 – Convention relative à la fourniture d'eau par la Ville de BARR à la Commune de Gertwiller

Suite aux interventions de M. le Maire auprès de M. Gilbert SCHOLLY, Maire de Barr, une convention nous est proposée avec une tarification du prix de l'eau en baisse.

Après avoir donné les explications sur les dispositifs d'achat d'eau à venir, M. le Maire met au vote cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal
AUTORISE M. le Maire à signer la convention

Vote : 15 voix POUR

7 – Subventions

Apprentis D'Auteuil : Par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2013, une subvention de 50 € a été versée à la fondation d'Auteuil pour un élève domicilié à Gertwiller et scolarisé à l'école Joie de Vivre. Cependant, cette attribution ne répond pas à leur demande. C'est pourquoi elle réitère la demande de subvention. M. le Maire présente au Conseil des extraits de délibération d'autres villes qui ont versé une subvention à cette école. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer 100 euros supplémentaire à la fondation Apprentis d'Auteuil soit un total de 150€.

Vote : 13 voix POUR – 1 CONTRE– 1 ABSTENTION

Loisirs et Culture : Par courrier du 11 septembre 2013, L'association Loisirs et Culture demande une subvention afin de pouvoir développer les idées dans leurs nouveaux projets.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la somme de 1 100 €.

Vote : 13 voix POUR – 2 ABSTENTIONS

Paroisse Catholique : Le Conseil de Fabrique a décidé d'effectuer les travaux de rénovation complète de la couverture-zinguerie de l'église Catholique. M. le Maire présente les travaux prévus au devis transmis par le Conseil de Fabrique. L'exécution des travaux se fera en deux phases.

Madame Véronique MEYER, présidente du Conseil de Fabrique, présente le financement et sollicite une aide financière pour la 1^{ère} phase de travaux. Le montant des travaux s'élève à 161 679,07 € TTC dont 26 495,90 € de TVA.

Le Conseil Municipal décide de subventionner la 1^{ère} phase de travaux d'un montant de 26 495,90 €.

La moitié de cette aide sera versée cette année, au budget 2013. La seconde moitié sera versée au prochain budget 2014.

Vote : 11 voix POUR – 1 voix CONTRE – 3 ABSTENTIONS

8- Divers

Formations : Les élus peuvent, s'ils le souhaitent, effectuer des formations sur des thématiques qui font la réputation de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (exemple de formation : Responsabilités des élus dans le domaine de l'eau).

Gaz de Barr : Le gaz de Barr souhaite réaliser un maillage du réseau gaz MPC entre Sand et Gertwiller. Ce maillage passera par les communes de Sand, Westhouse, Kertzfeld, Zellwiller, Valff, Bourgheim, et Gertwiller. Il permettra de sécuriser le réseau et présente un fort enjeu pour Gaz de Barr et Réseau GDS (Gaz Distribution Services). Les travaux sont envisagés de mi-octobre 2013 à mi-septembre 2014.

Chemin du Lurtz : Les travaux de terrassement comprenant le décapage d'un espace de stationnement avec évacuation des gravats et remblais de la zone en gravier dans le chemin du Lurtz sont terminés. L'entreprise LG OBRECHT s'était chargée de ces travaux.

Pompiers : M. Stéphane RISS est le nouveau Chef de section des Sapeurs-Pompiers de Gertwiller depuis le 01 septembre 2013. Le Conseil Municipal le félicite.

Le nouveau drapeau des Sapeurs-Pompiers de Gertwiller sera baptisé Dimanche 27 octobre 2013 à 16h30 en l'Eglise St Barthélémy. A l'issue de la messe, une cérémonie officielle aura lieu devant la Mairie pour la remise de Galons à M. BAUR Bernard promu au grade de Capitaine Honoraire.

La séance est levée à 22h30

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 23 septembre 2013

Le Maire :
Jean-Daniel HUCHELMANN